

ELEVE :

NOM :

Prénom :

Niveau :

INSCRIPTION AU SERVICE DE DEMI-PENSION:

L'élève ne déjeunera pas au restaurant scolaire

L'élève déjeunera au restaurant scolaire

Au cours des 2 premières semaines de septembre, la famille devra choisir les jours de présence de l'enfant au self : un document sera remis aux élèves le jour de la rentrée

La carte doit obligatoirement être créditée à l'avance de 15 repas minimum (55,50 €)

☞ autres acomptes possibles à titre indicatif :

60 € : 16 repas 100 € : 27 repas 150 € : 40 repas 200 € : 54 repas

à régler en chèque (à défaut en espèces) Le chèque ne sera encaissé qu'en septembre

Joindre obligatoirement ce chèque d'acompte

pour valider l'inscription à la cantine l'année prochaine

ordre : Collège Gaston Bachelard - *(Le chèque ne sera encaissé qu'en septembre)*

Inscrire le nom de l'enfant au dos du chèque

PERSONNE REGLANT LES FRAIS DEMI-PENSION AU COURS DE L'ANNEE :

Mère Père Autre (préciser) :

NOM, prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Le

Nom et signature :